



EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT SAISONNIER

JARDIN PUBLIC DU MINIGOLF

Avenue Georges Pompidou
40130 CAPBRETON

1 juillet au 30 septembre 2024

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de dépôt des dossiers : mardi 21 mai 2024 – 12h

ARTICLE 1 - OBJET

La présente consultation concerne l'attribution à des exploitants selon une procédure d'appel à candidatures, d'un emplacement saisonnier (food-truck), à côté de l'entrée du mini-golf, avenue Georges Pompidou, en vue d'y développer une activité de petite restauration, à l'exclusion de toute autre exploitation commerciale.

La consultation est basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence. Le cahier des charges a pour objet de prescrire les conditions d'exploitation de l'emplacement à côté de l'entrée du mini-golf.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques.

L'emplacement dont le détail figure ci-après est destiné à recevoir les activités prévues pour la seule période d'activités balnéaires.

À côté de l'entrée du mini-golf - Avenue Georges Pompidou – Petite restauration
Espace doté d'un branchement électrique, d'eau et d'eaux usées.

Durée de la convention :

L'emplacement sera attribué pour une durée de 3 mois
Soit du 1 juillet au 30 septembre 2024

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours à compter de la limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pièces de la candidature :

Les candidatures seront à adresser, avec les pièces suivantes :

- Extrait du KBIS,
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au cours des 3 dernières années,
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pour entrave à la législation du code du travail,
- Les références bancaires,
- Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pièces de l'offre :

L'offre du candidat, entièrement rédigé en langue française, comprend, les pièces suivantes :

- L'attestation sur l'honneur que le candidat est à jour du recouvrement de ses impôts et de ses cotisations.
- Lettre motivée avec expérience du candidat.
- Une présentation de l'activité, les moyens humains, produits commercialisés, périodes d'ouverture, le projet de développement commercial, les fournisseurs et approvisionnements, ainsi que de la grille tarifaire des produits vendus.

Critères de sélection des offres :

- Qualité de l'offre commerciale servant l'image touristique de la commune : 50%
 - Qualité de la prestation / Capacité du candidat à travailler avec des producteurs locaux – circuits courts, en production biologique et/ou raisonnée
 - Capacité du candidat à s'engager dans une démarche en faveur de développement durable et être en conformité avec la réglementation en vigueur
 - Capacité du candidat à proposer des animations
- Projet d'aménagement de l'espace : 30%
 - Esthétisme aménagement
 - Enseigne
 - Présentation des produits et tarifs
- Période d'ouverture : 10%
- Expérience du candidat dans le domaine du commerce concerné par l'appel à candidature : 10%

Pour tout renseignement d'ordre administratif ou technique, les candidats pourront contacter :

Pour les renseignements administratifs :

Mme Laura LACAZE : 05.58.72.72.09 - juridique@capbreton.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Patricia GAUTIER : 05.58.41.97.07 – aneco@capbreton.fr

La transmission de l'offre devra être effectuée

- Par voie postale sous pli cacheté portant les mentions :

« Candidature à l'occupation d'un emplacement saisonnier – JARDIN PUBLIC DU MINI GOLF-Ne pas ouvrir ».

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit

directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Capbreton
Place Saint-Nicolas
BP 25
40130 CAPBRETON

- Par voie dématérialisée sur l'adresse mail juridique@capbreton.fr. Le mail aura pour objet Candidature à l'occupation d'un emplacement saisonnier – JARDIN PUBLIC DU MINI GOLF

La date limite de remise des offres est fixée au mardi 21 mai - 12h

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

La commune de Capbreton se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DU LOT AU CANDIDAT

Les choix retenus par la commission d'attribution du lot feront l'objet d'une lettre, transmise aux candidats.

Dans les 15 jours suivants la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, la convention d'occupation saisonnière devra être signée par ce dernier, et complétée des pièces exigées au service Affaires juridiques.

ARTICLE 5 – ANNEXE – PLAN D'IMPLANTATION

